avait déclaré à ses employés qu'il ne s'occuperait plus de lui.

Ceux-ci reconduisirent donc Jérôme, qui se retira. Dans l'escalier, il rencontra Michel, qui remontait à son bureau. Il lui cria :

— Alors, quoi ? tu dit-il, y a plus de place pour moi ?

Le placeur lui signifia sa façon de penser sur son compte et continua de gravir l'escalier.

A peine eut-il fait quelques pas qu'il poussa un cri. Jérôme lui avait porté un coup de couteau dans le dos. Toutefois, la lame ayant rencontré l'omoplate, la blessure, quoique longue, n'était pas grave.

— A l'assassin ! cria la victime.

Des voisins, les employés du bureau accoururent. L'agresseur se laissa conduire sans résistance chez M. Bureau, commissaire de police.

Le magistrat l'interrogea et lui demanda quels mobiles l'avaient poussé à cette tentative d'assassinat.

— J'ai travaillé pour les camarades qu'on exploite honteusement, s'écria-t-il. Et puis j'ai faim. Voilà deux jours que je n'ai pas mangé. Pourtant, je ne regrette pas ce que j'ai fait. C'est tout ce que je vous dirai. Je ne parlerai plus que devant mes juges. »

A sept heures du soir, M. Catil, juge d'instruction, se rendit au commissariat des Halles et questionna Jérôme. Il n'obtint pas d'autre réponse.

Le juge et le commissaire opérèrent alors une perquisition au domicile de Jérôme. Le boucher occupait depuis deux ans une chambre dans un hôtel de la rue Tiquetonne. Le logeur fournit sur lui de bons renseignements. Il n'avait jamais eu à se plaindre de son locataire, qui payait régulièrement chaque semaine les cinq francs que lui coûtait sa chambre. Jérôme n'a pas de dettes.

Au cours des perquisitions, les magistrats n'ont trouvé chez lui que des papiers insignifiants.

Les renseignements recueillis auprès des placeurs lui sont moins favorables. La plupart de ceux-ci ne voulaient plus s'entremettre pour l'envoyer chez des patrons.

Il y a quelque temps, il avait proféré des menaces de mort contre un placeur qui refusait de s'occuper de lui.

A la préfecture de police, il n'est pas connu comme anarchiste. On est donc fondé à supposer qu'il a agi dans un moment de surexcitation déterminée par la misère.

L'arme dont il s'est servi est un couteau de boucher dont la lame mesure 25 centimètres. Il le portait enfermé dans un étui de parapluie.

Sa victime est soignée à son domicile. Le juge a pu l'interroger.

A onze heures, Jérôme a été envoyé au Dépôt.

Dramatique incendie

Metz, 31 décembre. — Un incendie d'une violence extrême s'étant déclaré la nuit dernière, à Metz, un vaste immeuble rue de l'Arbre-d'or, jadis, au temps de la République messine, servant d'hôtel des monnaies.

De temps immémorial, il était affecté au logement de pauvres ménages secourus par l'administration. Cette maison était également ouverte aux vagabonds. C'est sans doute l'un d'eux qui aura mis le feu pour se venger d'en avoir été expulsé.

Il y a de nombreux blessés, mais exclusivement parmi les grandes personnes. Dans cette ruche humaine, avec les familles surcargées d'enfants, un sauvetage régulier était absolument impossible.

On jeta tous les enfants, une quarantaine au moins, par les fenêtres et de tous les étages ; par un hasard extraordinaire aucun d'eux ne fut blessé. Un ouvrier, du nom de Dasser, jeta ses quatre enfants par la fenêtre du quatrième étage, tous arrivèrent à terre sains et saufs ; mais Mme Dasser, qui s'était jetée dans le vide à la suite de ses enfants, fut relevée mourante.

Tous ces malheureux sinistrés ont été hospitalisés par les soins de l'administration. Il fut impossible de sauver quoi que ce fut du désastre.

Terrible explosion à Seraing

Seraing, 31 décembre. — Hier matin, vers onze heures, un terrible accident du travail s'est produit à la société Cockerill (division de l'électricité). La salle qui a été le théâtre de cet accident a une superficie de 30 mètres carrés environ et contient cinq machines. Les cinq machines étaient occupées à leur besogne quand soudain une violente explosion se produisit. C'était une turbine à vapeur qui venait de faire explosion, lançant dans toutes les directions des pièces de fonte et d'acier.

Au bruit de l'explosion, on se précipita dans le hall et l'on trouva les ouvriers étendus sur le sol. On arrêta les autres machines et on porta secours aux blessés qui poussaient de véritables hurlements de douleur. Les docteurs Corin et Gillet prodiguèrent leurs soins aux victimes.

Le spectacle était horrible : déjà un ouvrier, Arthur Dantine, âgé de 30 ans, marié et père d'un enfant, avait succombé : il avait le ventre déchiqueté. Un autre, le nommé Léonard Thiry, âgé de 50 ans, marié, habitant Jemeppe, a reçu un morceau d'acier à la tête qui lui a fracturé le crâne.

Les autres ouvriers, Henri Lulz, âgé de 40 ans, habitant Seraing, l'empereur et Germain, ont reçu des blessures moins graves sur le corps et la tête. Après avoir été pansés provisoirement, ils ont été transportés à l'hôpital Cockerill.

L'état de Thiry empira de plus en plus et, vers 1 heure, il rendait le dernier soupir. Quant aux autres blessés, leur état n'inspire pas d'inquiétudes, sauf complications. Les cadavres des malheureuses victimes ont été transportés à la morgue.

La police, avertie, s'est immédiatement rendue sur les lieux et a ouvert une enquête. Le corps des mines a été également avisé. Le parquet a fait une descente à 2 h. 1/2 sur les lieux.

DANS LA RÉGION

Le Scandale clérical de Valenciennes

LA CAUTION LEFEBVRE

Nous avons dit que pour obtenir la faveur appréciable d'une mise en liberté provisoire, intentée aux miséreux, la famille du notaire Lefebvre avait dû verser à la recette des finances une caution importante.

Cette garantie a été fixée par le parquet à la somme de deux cent mille francs, sur cette somme, 10.000 fr. sont affectés aux frais de justice à prévoir et *cent quatre vingt-dix mille* à la représentation du prévenu.

C'est-à-dire qu'au cas où Lefebvre manquerait une seule fois à répondre à une citation du magistrat instructeur, l'argent serait acquis à l'Etat.

Malgré les sympathies évidentes de l'inculpé et du clan clérical pour la République, nous ne croyons pas qu'ils abandonneront de gaieté de cœur ce magot pour combler les déficits budgétaires que leur presse prenait plaisir à mettre sur le dos du gouvernement.

Cour d'Assises du Pas-de-Calais

Voici le rôle des affaires qui seront soumises au jury, pendant la session du 1er trimestre 1905, qui s'ouvrira, à Saint-Omer, le lundi 4 janvier, sous la présidence de M. Tellier, conseiller à la cour d'appel de Douai :

Lundi 4 janvier. — Ministère public : M. Deransart, substitut du procureur de la République.

1re affaire. — *Attentat à la pudeur.* — Arthur Nicolas Séclet, âgé de 50 ans, ouvrier, mineur demeurant à Billy-Montigny.

Défenseur : Me Pareuze, du barreau de Douai.

2e affaire. — *Vols qualifiés.* — Léon-Arthur-Joseph Boniface, âgé de 32 ans, journalier, sans domicile.

Défenseur : Me Wintrebert, du barreau de Saint-Omer ;

Emile-Théophile Manchion, âgé de 29 ans, journalier, sans domicile.

Défenseur : Me Demont, du barreau de Saint-Omer.

Mardi 5 janvier. — 1re affaire. — Ministère public : M. Deransart, substitut du procureur de la République.

Incendie volontaire. — Louis-Jean-Baptiste Magnier, âgé de 63 ans, épicier, demeurant à Lievin.

Défenseur : Me Vandenbrouque, du barreau de Béthune.

2e affaire. — Ministère public : M. Mouron, procureur de la République.

Meurtre et vol qualifié. — Henri-Etienne-Joseph Brouscart, âgé de 21 ans, journalier, demeurant à Tilques.

Défenseur : Me Benoit, du barreau de Saint-Omer.

Mercredi 6 janvier. — Ministère public : M. Mouron, procureur de la République.

Abus de confiance qualifiés, complicité d'abus de confiance qualifié, recel de malfaiteur et complicité. — Paul-François-Joseph Thobois, âgé de 35 ans, clerc d'huissier, demeurant à Oisy-le-Verger.

Défenseur : Me Lefebvre du Prey, du barreau de Saint-Omer ;

Cécile Thoard, femme Thobois, âgée de 32 ans, ménagère, demeurant à Oisy-le-Verger.

Défenseur : Me Sauvage, du barreau d'Arras ;

François Leblanc, âgé de 62 ans, dentiste, demeurant à Beaumetz-lez-Cambrai.

Défenseur : Me Duquenoy, avocat du barreau de Saint-Omer ;

François Leblanc, âgé de 30 ans, journalier, demeurant à Beaumetz-lez-Cambrai.

Défenseur : Me Thierny, du barreau d'Arras ;

Auguste Bézéant, âgé de 44 ans, garde particulier, demeurant à Ytres.

Défenseur : Me Benoit, du barreau de Saint-Omer ;

Marie Corbier, femme Bézéant, âgée de 39 ans, ménagère, demeurant à Ytres.

Défenseur : Me Nicolle, du barreau de Saint-

LES GREVES

Au Pont-de-Nieppe

Solidarité ouvrière

Quête faite après le concert de Noël à la coopérative *L'Avenir d'Armentières*, 27 fr. 65. — Après une réunion de taffeu à l'estaminet de la Sarcelle, 3 fr. — Anonyme, Faisan gris, 1 fr. 50. — Quête faite au profit des grévistes de chez Jeanson, chez Deletré, 3 fr. 60. — Après un conibal de cartes chez Flahaut, place des Halles, 6 fr. 15. — Quête faite dans le bal de Noël à la Coopérative *L'Avenir d'Armentières*, 7 fr. 35. — Après quelques chansons à Erquinghem-Lys, à l'estaminet du *Progrès*, 1 fr. 10. — Après un banquet chez Galet, rue d'Ypres, le jour de Noël, 5 fr. 10.

DUNKERQUE. — Notre ami Desmons a reçu du citoyen L., Merschaut, cabaretier, rue Vauban, à Dunkerque, la lettre suivante :

« J'ai l'honneur de vous remettre ci-joint un mandat poste de 3 fr., produit d'une quête faite chez moi, après une chansonnette Mère l'Ami Quesnet, au profit des grévistes du Pont-de-Nieppe.

L'Election Sénatoriale DU NORD

Fédération des Groupes socialistes indépendants

(Constituée à Denain le 21 juin 1903)

Les délégués sénatoriaux socialistes indépendants et les groupes de la Fédération sont priés de désigner des délégués pour le Congrès qui se tiendra, à Douai, *A la Taverne*, le dimanche 3 janvier, à trois heures et demie précises.

ORDRE DU JOUR :

— *Attitude à tenir à l'élection sénatoriale du 10 janvier.*

NOTA. — Il ne sera pas envoyé d'autre convocation que le présent appel.

***

Le Parti Socialiste de France (ancien Parti Ouvrier Français) fait annoncer qu'il n'aura pas de candidat à l'élection du 10 janvier prochain.

Entre Radicaux

Le « Progrès du Nord » est plutôt cruel pour ceux de ses amis politiques qui ne se plient pas à ses petites combinaisons.

Relevant les lettres que nous avons accueillies de MM. Cliquennois-Paque et Mourmant, il publie dans son numéro d'hier, sous le titre : « Les Trois anabaptistes », cette excommunication majeure :

Ils sont trois zélateurs éminents et inspirés qui forment la Cour redoutable du prophète. Après le coup de pied du gros Cliquennois, j'ai reçu hier le coup de croc venimeux du petit roquet Mourmant. J'attends maintenant, tremblant et résigné le coup de grâce de Silvain. — G. R.

L'an dernier, au moment de l'élection Pottié, le « Progrès du Nord » nous demandait si nous voulions le contraindre à considérer Delesalle comme « tabou » ? Les amis de M. le docteur Debierre pourraient aujourd'hui lui renvoyer la question ou lui demander tout au moins si l'on est tenu d'accorder le privilège de l'infaillibilité, de l'omniscience politique à M. Robert, grand électeur de M. Tribouldaux...

***

A part cela, la polémique électorale n'a rien inventé. Nous avons été réduit à nous présenter au siège du Comité de M. Tribourdaux pour avoir des nouvelles. Nous avons trouvé visage de bois.

Aux camps de MM. Scrive et Chatteleyn silence morne, aussi.

L'aspect de la campagne est désolant. Il fait froid !

Propos d'un Socialiste

Le journal officiel du Comité fédéral du P. O. F., veut bien répondre à ce que j'ai publié dimanche dernier sur les alliances ; sa réponse est un aveu nouveau qu'il veut bien pour le P. O. F. ce dont il ne veut pas pour les autres socialistes. C'est ce qui n'est pas juste.

Je reparlerai de cela dimanche prochain avec preuves à l'appui.

Aujourd'hui, je veux faire voir à mes anciens camarades du P. O. F. une des choses qui leur font le plus de tort auprès des travailleurs qui réfléchissent un peu.

Cette chose, c'est la façon dont ils adressent des injures et des grossièretés aux autres socialistes.

Prenez par exemple Jaurès.

Il est venu à Armentières dans la dernière grève, sur la demande des grévistes. Rien que pour cela, tous les travailleurs devraient lui être reconnaissants.

Ah oui ! Lisez le dernier numéro du *Travailleur*, organe du P. O. F.

Voici ce qu'on y lit :

« *Jaurès, sortant d'un festin royal, descendit à Armentières, se montrant la face congestionnée devant quinze mille ouvriers qui se serraient le ventre depuis des semaines.*

« *Mais les truffes arrosées des meilleurs crus, qui grouillaient sans doute encore dans le ventre de cet hôte du roi et de la reine d'Italie, avaient singulièrement remué dans ces larves entrailles, à l'apparition de Chocquière, et sa laborieuse digestion a du certainement s'en ressentir.* »

Je dis que c'est indigne que des socialistes parlent ainsi d'un autre socialiste faisant son devoir à la demande de travailleurs en grève.

C'est tout à fait dégoûtant : et il me semble qu'en lisant des choses pareilles, des citoyens sans parti pris, doivent se dire que les socialistes ne valent pas mieux que les autres partis.

Je voudrais, moi — et beaucoup de travailleurs pensent comme moi — que les socialistes soient bons et justes ; qu'ils sachent dire rien que la vérité, sans injures et sans grossièretés. On a assez de bonnes raisons à donner pour défendre nos idées ; on n'a pas besoin d'être grossier.

Si un journal écrivait des choses pareilles sur un socialiste du P. O. F., que dirait le *Travailleur* ?

Cependant, il n'y a pas que les socialistes indépendants qui peuvent à l'occasion faire un bon dîner avec des personnages officiels.

Quand le ministre Millerand est venu à Lille, il y a eu un grand dîner à l'hôtel de ville, où il y avait les élus du P. O. F. Fut-ce le programme des plats, et ce n'était pas ordinaire.

Quand M. Loubet a offert un banquet aux maires de France, Delory et Knabs ont certainement mieux dîné que nous autres ce jour-là.

Et l'autre jour, nous avons rencontré Henri Chocquière qui s'allait fumer un cigare au café Jean, en sortant du premier restaurant de Lille, le restaurant Divoir, où il avait dîné avec les gros bourgeois de la Commission des Ecoles académiques de Lille.

C'était en pleine grève, cependant, et le journal du P. O. F. n'a pas parlé *des crus qui grouillaient dans le ventre du citoyen Chocquière et des truffes qui remuaient dans ses entrailles.*

Il a bien fait de ne pas lui reprocher ce festin officiel, parce qu'il n'a fait ainsi rien de mal.

Mais si ce n'est pas mal, il ne faut pas le reprocher à Jaurès.

C'est maintenant lorsque la même chose.

On reproche aux socialistes indépendants tout ce que les membres du P. O. F. font eux-mêmes.

Voilà pourquoi nous sommes dégoûtés de plus en plus d'un parti qui a pour devise : « *Fais ce que je dis, ne fais pas ce que je fais* ».

Et les rédacteurs du *Travailleur* se trompent s'ils croient que les ouvriers ne s'en aperçoivent pas et ont du plaisir à lire des injures contre des défenseurs du prolétariat.

Un ancien du P. O. F.

L'ACTUALITÉ

La Journée de 10 heures en Allemagne

La question de la journée de dix heures est à l'ordre du jour en Allemagne.

A Crimmitschau, en Saxe, une lutte terrible ayant eu pour résultat la mise à pied de milliers de prolétaires, est engagée entre les ouvriers de l'industrie textile et le patronat pour l'obtention de la journée de dix heures. D'autre part, le groupe socialiste du Reichstag va déposer une proposition tendant à établir la réduction légale de la durée du travail à dix heures pour l'année 1906, à neuf heures en 1907, et à huit heures en 1908.

En présence de ces faits, il nous paraît intéressant de faire connaître les résultats de l'enquête à laquelle l'Office de l'intérieur de l'empire a procédé en 1902 sur la journée de dix heures dans les industries qui occupent des femmes, — résultats qui viennent d'être publiés en un volume de 400 pages, sous forme de supplément aux rapports des inspecteurs du travail.

En ordonnant l'enquête en question, l'Office de l'intérieur espérait probablement qu'elle lui fournirait des arguments contre la thèse soutenue par les partisans de la réforme. Il s'est trompé.

Certes, la fraction militante du capitalisme, les syndicats patronaux se sont prononcés comme un seul homme — si on peut s'exprimer ainsi — contre toute amélioration de la législation ouvrière en général, et contre la journée de 10 heures pour les femmes en particulier. Mais en revanche, de très nombreux industriels non inféodés à aucune des organisations patronales ont émis un tout autre avis. Il en est de même de la majorité des inspecteurs chargés de faire l'enquête.

Les établissements sur lesquels l'enquête a porté occupent 397,714 ouvrières âgées de plus de seize ans. Sur ce nombre, 62 p. c., c'est-à-dire 247,577 ouvrières, bénéficiaient déjà au moment de l'enquête de la journée de dix heures, et en partie même d'une journée d'une durée moindre. Ce sont naturellement les expériences faites dans ces établissements qui ont amené beaucoup de patrons et la plupart des inspecteurs à plaider en faveur de cette réforme.

M. Hartmann, conseiller d'industrie, chargé de l'enquête dans les arrondissements de Berlin, Charlottenbourg, Rixdorf et Schœnberg, constate que dans ces arrondissements la journée de dix heures est pour ainsi dire établie en fait, de sorte que son introduction légale ne présenterait plus aucune difficulté.

M. Schutzmeister, inspecteur des mines de Zeitz, combat les objections patronales contre la législation ouvrière.

« Des objections de ce genre, dit-il, ont été formulées avant l'établissement de chaque disposition légale ayant pour but de protéger les ouvriers, il n'en est pas moins vrai que plus tard, on s'apercevait que ces appréhensions étaient injustifiées. »

Citons encore certaines considérations émises par M. Mangelsdorff, conseiller d'industrie à Potsdam. Ce fonctionnaire, qui est comme ses collègues de Berlin, Breslau, etc., partisan de la journée de dix heures, croit que cette limitation de la durée du travail pour les femmes entraînera aussi la journée de dix heures pour les hommes, « car il se manifeste déjà maintenant parmi les ouvriers une vive tendance à obtenir une réduction de la durée du travail. »

« Ces tendances, continue M. Mangelsdorff, se sont déjà manifestées en ce sens que partout où il y a des ouvriers intelligents et devenus puissants grâce à leur organisation syndicale ou grâce à toute autre forme d'organisation, c'est-à-dire dans les grandes villes et les centres industriels, une réduction notable de la durée du travail a été obtenue sans que les salaires s'en soient ressentis. Et si quelquefois il y a eu une diminution de salaire qui n'a pu être contre-balancée par un travail plus intensif, il en est résulté une action corporative qui peu à peu a rétabli l'ancien taux des salaires. »

M. Mangelsdorff émet ensuite l'opinion que la journée de dix heures viendra toute seule, c'est-à-dire qu'elle sera conquise de haute lutte par les ouvriers sur toute la ligne. Et il ajoute :

« Il serait pourtant préférable que les ouvriers obtiennent la journée de dix heures des mains du gouvernement, plutôt que de celles des organisations ouvrières. »

En tout cas, si le gouvernement persiste à lui refuser cette équitable réforme, le prolétariat organisé d'Allemagne saura bien la lui arracher.

Dernière Heure

Le nouvel ambassadeur d'Autriche à Paris

Paris, 31 décembre. — M. de Khevenhueller, le nouvel ambassadeur de l'Autriche-Hongrie à Paris, a remis, cet après-midi, ses lettres de créance à M. Loubet, président de la République.

Cette cérémonie a été entourée du cérémonial habituel. M. Mollard s'est rendu à l'ambassade d'Autriche et a conduit M. de Khevenhueller à l'Elysée, au milieu d'un escadron de cuirassiers.

Le président de la République avait à ses côtés M. Delcassé, ministre des affaires étrangères, M. Abel Combarieu, secrétaire général civil, Henry Poulet et les autres membres de sa maison civile.

Après avoir remis ses lettres, l'ambassadeur a prononcé l'allocution suivante :

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de remettre entre vos mains les lettres par lesquelles Sa Majesté l'empereur et roi, mon Auguste Maître, m'accrédite auprès du président de la République en ma qualité d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire.

Sa Majesté, en me confiant cette mission, dont je me sens profondément honoré, m'a ordonné d'employer toutes mes forces vers un but qui est de développer et de consolider les rapports excellents qui existent heureusement entre l'Autriche-Hongrie et la France. Je m'efforcerai à poursuivre cette noble tâche.

J'ai l'espoir que la bienveillance du président de la République et le concours gracieux de son gouvernement ne me feront point défaut. S'il m'est permis de toucher à un point qui m'est personnel, j'ajouterai qu'ayant passé une grande partie de ma jeunesse en France, j'ai eu l'occasion d'observer les qualités éminentes du caractère français.

C'est dire, Monsieur le Président, que j'arrive à mes nouveaux devoirs avec une grande joie et le désir de faire bien dans l'intérêt du pays que j'ai l'honneur de représenter ainsi que de celui auprès duquel je me trouve en mission.

Le président a répondu :

Monsieur l'ambassadeur,

Je reçois avec plaisir les lettres par lesquelles Sa Majesté l'empereur et roi vous accrédite en qualité d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire.

Les sentiments que vous venez d'exprimer me sont un motif de plus pour me féliciter du choix que Sa Majesté impériale et royale a fait de votre personne. Vous avez bien voulu me dire que vous abordiez avec joie les devoirs de la haute fonction qui vous incombera ici : je puis vous assurer en retour que les efforts du président de la République française et ceux du gouvernement tout entier tendront à vous faciliter l'accomplissement de votre tâche.

De part et d'autre, nous aurons pour but de consolider et de développer, dans l'intérêt commun des deux pays, ces excellents rapports qui, depuis longtemps, existent entre l'Autriche-Hongrie et la France.

C'est pourquoi monsieur l'ambassadeur, en vous priant de compter sur ma sympathie personnelle, je ne fais un sincère plaisir de vous souhaiter la bienvenue parmi nous.

M. Loubet s'est ensuite entretenu cordialement avec le nouvel ambassadeur.

Une manifestante cléricale

Besançon, 31 décembre. — La deuxième chambre de la cour d'appel de Besançon a rendu, cette après-midi, son arrêt dans la poursuite intentée contre Mme Albard Viellard, née de Lisprée, accusée d'avoir, lors de l'expulsion des Marianistes de Granvillars, craché sur le juge de paix du canton de Delle et outragé ce magistrat par gestes. Le tribunal de Belfort avait acquitté, le ministère public que cette affaire est venue aujourd'hui.

La cour a condamné Mme Viellard à 1 000 fr. d'amende pour délit d'outrages par gestes et acquitté pour les crachats, la preuve que ce délit avait été commis par elle n'étant pas faite.

La disparition de la "Vienne"

Paris, 31 décembre. — Le ministre de la marine a reçu, dans la soirée du préfet maritime de Toulon, la dépêche suivante :

« Nous n'avons pas de nouvelles de la *Vienne*. Le sémaphore Porquerolles m'informe qu'il n'a transmis aucune dépêche concernant la *Vienne*. »

Indépendamment du *Galilée*, qui a quitté Toulon pour aller explorer la côte occidentale du Maroc, entre le cap Ceuta et le Maghreb, une chaloupe canonnière, en station à Oran, l'*Arquebuse*, s'est portée, dès mardi, entre Nemours et Tanger pour y pratiquer des recherches.

Son départ d'Oran s'est effectué dans le plus grand secret.

On affirme formellement le bruit d'après lequel le ministère et son entourage connaîtraient la perte du transport et cachaient la nouvelle afin de préparer les familles des victimes à apprendre la triste vérité.

On affirme de même qu'il est complètement inexact que le départ du *Galilée* ait uniquement pour objet d'aller recueillir les cadavres et les épaves sur le point indiqué comme étant le lieu du naufrage.

Les seules suppositions que l'on fasse au ministère sont celle-ci : ou la *Vienne* a été jetée par une tempête de nord-ouest sur la côte Atlantique du Maroc dépourvue de rades, de bali-ers et de phares, et s'y est perdue corps et biens ; ou son arbre de couche est brisé, et elle navigue péniblement à la voile. Toutefois, dans ce dernier cas, il est surprenant qu'aucun navire ne l'ait rencontrée et signalée.

On a également émis la crainte que la cargaison d'obus de la *Vienne* n'ait fait explosion. Il n'en peut rien être, ces obus n'étant pas chargés.

Reste donc l'hypothèse d'un naufrage sur les côtes du Maroc. C'est ce que le *Galilée* va vérifier.

La Grève de l'Alimentation

Les arrestations de mercredi. — La situation.

Paris, 31 décembre. — L'arrestation des quatre secrétaires de Syndicats dont nous avons parlé hier, continue à faire à la Bourse du Travail l'objet de toutes les conversations.

Le comité fédéral de la Fédération de l'alimentation a adressé, ce matin, au président du conseil une lettre recommandée, demandant la mise en liberté provisoire de Bousquet.

Le comité invoque une circulaire du ministre de la justice du 20 février 1901 sur la détention préventive, et fait remarquer, reprenant les termes mêmes de cette circulaire, que Bousquet a « un foyer, une profession stable et une attache dans le pays ».

Une délégation du syndicat des ouvriers boulangers s'est rendue hier soir au ministère de l'intérieur pour demander la mise en liberté des camarades arrêtés. Les délégués ont été reçus par le chef du cabinet du président du Conseil qui les a invités à voir le garde des sceaux.

Celui-ci a déclaré qu'il examinerait la question aujourd'hui.

Le comité fédéral de la Fédération nationale de l'alimentation a tenu une réunion motivée par l'arrestation de plusieurs de ses membres et a adopté le texte d'une circulaire qui va être adressée à tous les syndicats fédérés de province.

Dans cette circulaire, le comité proteste « très énergiquement contre l'arrestation arbitraire des camarades Bousquet, Linon, Laporte et Beausoleil, ces camarades n'ayant été que les mandataires de leurs organisations respectives, seules responsables de l'exécution des décisions qu'elles ont prises ».

La circulaire ajoute, en ce qui concerne Bousquet, « que le comité est solidaire et responsable des poursuites dont pourra être l'objet son secrétaire général pour faits et actes syndicaux ».

Le comité, enfin, donne mandat au camarade Antourville, secrétaire-adjoint, de remplir les fonctions de secrétaire durant la détention de Bousquet, et désigne le citoyen Couchard, pour remplir provisoirement les fonctions de secrétaire-adjoint.

Le nouveau bureau ainsi constitué, il est résolu, à l'unanimité, que le Comité fédéral s'abouchera avec la Confédération générale du travail et l'Union des syndicats de la Seine à l'effet d'organiser, durant la détention de Bousquet, Beausoleil, Linon et Laporte, une série de meetings de protestation où tous les travailleurs parisiens seront convoqués.

La circulaire se termine ainsi :

« Le Comité prend acte et enregistre les résolutions voiées la veille, à l'issue de la réunion de l'alimentation, organisée par la Confédération générale du travail, à l'effet d'en poursuivre l'application stricte, c'est-à-dire la reprise des hostilités en vue de la suppression de toutes les bureaux de placement si, dès la rentrée des Chambres, le gouvernement n'a pas tenu sa parole et si satisfaction n'a pas été donnée aux travailleurs victimes de ces néfastes institutions ».

MISE EN LIBERTE DES PREVENUS

A la suite de la promulgation, aujourd'hui de la loi d'amnistie pour faits de grève et connexes, les citoyens Bousquet, Beausoleil, Linon et Laporte ont été remis ce soir en liberté.

Un engin suspect

Paris, 31 décembre. — On vient de ramasser à l'extérieur de la 10e chambre correctionnelle, que préside justement M. Séré de Rivières (le bon juge parisien), une sorte de cartouche avec une mèche, qui paraît avoir été allumée.

Cet objet placé près de la porte d'entrée du public à l'intérieur, avait attiré l'attention d'un gardien de la paix cité comme témoin, qui l'avait signalé au garçon de service.

Celui-ci l'a ramassé, avec les précautions qu'on imagine, et M. Girard, chef du laboratoire municipal, appelé en toute hâte en a pris livraison pour procéder à l'analyse de son contenu.

Un duel

Paris, 31 décembre. — A la suite d'une polémique de presse, une rencontre a l'épée a eu lieu ce matin, aux environs de Paris, entre M. de La Rochethulon, député, et M. Henri Lévêque, rédacteur en chef de la « Démocratie Vendéenne ».

A la cinquième reprise, M. Henri Lévêque a été atteint d'une plaie en séton, à la partie supérieure de l'avant-bras droit.

Les témoins de l'offensé, M. Henri Lévêque étaient MM. Jules Lermina et Bertol-Graivil, M. de La Rochethulon était assisté de MM. de Dion et Ernest Flandin, députés.

Les docteurs Grunberg et Cachet, dépêchés, ont donné leurs soins au blessé.

Condamnation d'un libraire clérical

Nantes, 31 décembre. — Dans le procès intenté par 37 habitants de Nantes contre un libraire, qui avait affiché un factum à sa vitrine, où il les désignait comme juifs et francs-maçons, cet individu a été condamné par le tribunal à payer 500 francs de dommages et intérêts à chacun des plaignants et à l'insertion du jugement dans 5 journaux.

Le conflit Russo-Japonais

TELEGRAMME A M. DELCASSÉ

Paris, 31 décembre. — L'« Etoile Belge » reçoit de son correspondant parisien le télégramme suivant :

— Je crois savoir que le gouvernement japonais a adressé à M. Delcassé un télégramme présentant la guerre avec la Russie comme désormais absolument inévitable et exprimant d'ailleurs combien le Japon regrette d'être poussé à cette extrémité.

Il convient de se demander si le gouvernement japonais est absolument sincère ou s'il a l'intention de faire exercer par la France, grâce à cette communication, une pression sur la Russie pour en obtenir des concessions qu'elle lui a jusqu'à présent refusées. »

La France et le Siam

Paris, 31 décembre. — Le ministre du Siam ayant accepté les bases d'un accord complémentaire posé par le gouvernement français, la convention du 7 octobre 1902 a été prolongée jusqu'au 15 février 1904.

LE CRIME D'AIX-LES-BAINS

Lyon, 31 décembre. — La gendarmerie a arrêté, à Neuville-sur-Saône, un nommé Robardet qui menait, depuis quelques jours, un train de vie au-dessus de ses moyens. Une perquisition faite à son domicile a amené la découverte de nombreux bijoux ayant appartenu à Eugène Rose.

Robardet avait découvert la cachette de César Laderman, près de Neuville, et s'était emparé des bijoux, dont il avait revendu une certaine quantité.

Patriotisme d'un galonné

Rome, 31 décembre. — L'*Avanti* annonce qu'un lieutenant de l'armée italienne, en garnison à Milan, M. Bigolli, a vendu au gouvernement autrichien le brevet d'un nouveau fusil, pour la somme de 25.000 francs.

On affirme que cet officier avait offert son nouveau fusil à son gouvernement, sans indemnité, mais qu'on le lui avait refusé.

ATTENTAT CONTRE UN PRÉFET

Saint-Etienne, 31 décembre. — Un nommé Tessier, ancien brigadier du train des équipages, en Algérie, a tiré deux coups de revolver chargé de chevrotines sur la terrasse de la préfecture, où le préfet se promène habituellement après ses repas.

L'individu a été arrêté immédiatement. On croit se trouver en présence d'une déséquilibré.

FEUILLETON DU 2 JANVIER. — N° 132

MARTYRE D'UN CŒUR

PAR

Pierre Maël

QUATRIEME PARTIE

LA CHUTE D'UN TITAN

XI

Cœurs de femmes

Le sommeil la prit vers le matin et appesantit ses paupières.

Elle dormit ainsi assez tard dans la matinée et se leva, lasse, épuisée, plus déçue que la veille de n'avoir encore reçu aucune communication de Michel.

Or, voici que, comme dix heures sonnaient au clocher de Saint-Michel, la servante de l'hôtel frappa discrètement à sa porte.

Cora alla ouvrir, un peu surprise de cette intervention.

La Bretonne s'avança très respectueuse et annonça :

— Madame, il y a en bas une dame qui demande à vous parler.

— Une dame qui demande à me parler ? fit l'Américaine surprise.

Puis, la servante ayant déclaré que la visiteuse n'avait pas donné son nom, la jeune femme consentit à recevoir celle-ci et pria qu'on la fît monter dans sa chambre.

Au moment où celle-ci en franchit le seuil, un double cri retentit :

— Berthe ! Cora !

Et alors s'accomplit ; mais tout autrement qu'elle ne l'avait prévu, la scène que la jeune femme avait tant redoutée, la veille, par la pensée.

Berthe n'avait eu ni un reproche, ni une récrimination.

Les bras ouverts, les yeux brillants, mais pleins de larmes, elle s'était élancée vers la blessée.

Oh ! quelle étreinte sincère et consolante et comme en un instant, elle fit oublier à la pauvre affligée les angoisses et les douleurs qu'elle avait endurées la veille !

Les deux femmes étaient dans les bras l'une de l'autre.

Elles pleurèrent ainsi, enlacées, ne trouvant pas de mots, d'abord, pour traduire les multiples sentiments qui gonflaient leurs cœurs et leur mettaient des paroles trop pressées sur les lèvres, des soupirs où s'exhalait la longue souffrance du passé.

Ce fut Berthe qui put enfin parler la première.

— *Il me faut tout vous dire, mon amie*, murmura-t-elle, et commencer par vous demander pardon aussi humblement que possible.

— Vous, me demander pardon, à moi ? se récria la jeune femme.

— Oui, oui, mon amie, car j'ai péché contre notre amitié.

— Taisez-vous, taisez-vous. Quel péché avez-vous pu commettre, ma belle sainte ?

— Je ne suis pas une sainte, il s'en faut. Je ne suis qu'une pauvre femme faible, qui a cru à la calomnie qui vous a accusée sans raison. Mais il faut que vous me pardonniez, Cora, car, avant de vous accuser je me suis refusée à croire.

Et, avec un geste de prière, joignant les mains, elle murmura :

— Oui, il faut me pardonner. J'ai tant souffert. Il s'est trouvé de méchantes gens sur mon chemin pour me montrer le mal où il n'était pas, pour égarer mes soupçons, pour me faire douter de votre droiture, de l'amour de Michel.

— Berthe, soupira la jeune femme avec un effort de sa volonté, Michel ne mérite pas vos soupçons. Il était innocent, il vous a toujours chérie, il vous a adorée. Jamais sa pensée ne s'est détournée de vous.

— Michel ! Cher et bon Michel ! soupira Berthe avec ferveur.

— Mais moi, reprit l'Américaine dans un sanglot, moi, j'ai mérité votre reproche. Je n'ai pas été exempte de la faute. Dieu n'a pas permis que la tentation l'emportât.

— Taisez-vous, taisez-vous, dit à son tour la jeune fille. Je ne veux pas savoir.

— Il faut que vous le sachiez pourtant, il *faut qu'aucune ombre ne subsiste entre vous et moi.*

Et, lentement, avec des crampes de douleur à mesure qu'elle évoquait les terribles heures du combat moral, les crises de la tentation vaincue, Cora raconta sa vie au Transvaal, les phases héroïques et touchantes de cette existence qui avait duré plus d'une année, de ce drame dont le dernier acte s'était joué trois mois plus tôt et avait eu sa catastrophe sanglante sous le fer d'un assassin.

— *Oh ! pauvre femme !* s'écria Berthe en lui serrant plus ardemment les mains, *pauvre martyre d'amour, martyre de l'amitié aussi, qui vous êtes immolée vous-même à cette amitié, alors que, folle et lâche, j'appelais sur vous l'anathème et la colère de Dieu.*

Et vous dites que je ne suis pas coupable, vous vous refusez à m'entendre vous demander pardon ! Ah ! la sainte, c'est vous, Cora.

Longtemps elles s'entretinrent ainsi, jusqu'à l'heure du repas que Mlle du Guer fit avec son amie et Louise, qu'elle avait appelée près d'elle.

— Ecoutez, dit Berthe. Voici ce que nous avons décidé, Michel et moi. Je vais vous ramener au Guer. Nous y arriverons à la nuit tombée, afin que personne n'y soupçonne votre arrivée et n'aille en avertir ce misérable Higgins, votre assassin.

Michel est impitoyable, en effet. Il ne veut pas épargner cet homme.

L'Américaine trembla, et ce fut d'une voix à peine perceptible qu'elle dit :

— Mais l'autre, Berthe, l'autre ? Je n'ai pas le droit de le condamner, moi. Vous savez ce que j'ai été pour lui. Il serait infâme que je le livrasse à la justice. J'ai demandé à votre fiancé de lui faire grâce, s'il le pouvait. Il me l'a promis.

— Et il tiendra sa promesse, Cora. Quoi qu'il advienne, Michel ne livrera pas monsieur Ponce Hygin. Il le laissera fuir.

Doucement, avec des paroles apaisantes, elle calma les scrupules de cette pauvre âme endolorie.

Elle la ramena à des pensées d'espérance, de mutuelle rédemption.

Mais alors, ce fut Cora qui trouva les meilleurs motifs d'espo